RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03146
Numéro SIREN : 301 571 931
Nom ou dénomination : DIRAMODE

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2021 sous le numéro de dépôt 6702

DIRAMODE
Société par Actions Simplifiée au capital de 67 948 636,50 €
Siège social : 1, rue John Hadley
59 654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

301 571 931 RCS LILLE METROPOLE

ci-après la « Société »

ACTE SOUS SEING PRIVE DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente et un décembre,
A quatorze heures.

La société OOSTERDAM B.V., société de droit néerlandais dont le siège est sis De Boelelaan 7, 1083 HJ AMSTERDAM (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 33183629, représentée par Monsieur Pierre Henri BESSE en sa qualité de Directeur,

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Pimkie, représenté par Madame Sylvie DROULEZ en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, elle-même représentée par Monsieur Pierre-Henri BESSE en vertu d'une délégation de signature en date du 30 décembre 2020,

La société PIMINVEST, Société Civile à capital variable, ayant son siège social au 64, boulevard de Cambrai, 59100 Roubaix, 353 526 551 RCS Lille Métropole, représentée par la société SURAMAC (519 087 753 RCS Lille Métropole), elle-même représentée par Monsieur Jérôme MULLIEZ en sa qualité de Président, lui-même représenté par Monsieur Pierre-Henri BESSE en vertu d'une délégation de signature en date du 31 décembre 2020,

Etant ensemble propriétaires de la totalité des 45 299 091 actions composant le capital social et agissant ainsi en qualité d'Associés de la société DIRAMODE,

La société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire, ainsi que le Comité Social et Economique ayant été informés des présentes décisions,

Les Associés reconnaissant avoir été mis en possession, en temps opportun, des informations nécessaires à leur prise de décisions,

Déclarent être appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport établi par le Président,
- constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés reconnaissent avoir été mis en possession, en temps opportun, des informations nécessaires à leur prise de décisions.

Puis, les Associés adoptent les décisions suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président rappelant les opérations intervenues sur les capitaux propres de la Société au cours de l'année 2020, dont notamment la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 20.000.001,00 € le 25 novembre 2020, constatent que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social au vu des comptes du dernier exercice clos au 31 décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

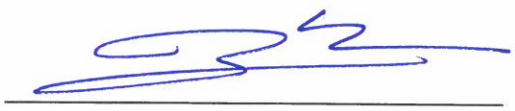
Les Associés confèrent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité de publicité qu'il appartiendra.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés décident que le présent acte sous seing privé vaut décision collective des Associés et sera, en conséquence, reporté dans le registre des procès-verbaux des Assemblées Générales.

A cet effet, un original des présentes sera remis au Président, qui attestera de sa bonne réception.

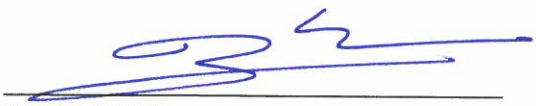
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé par les Associés.



OOSTERDAM B.V.
représentée par Monsieur Pierre-Henri BESSE



FCPE PIMKIE
représenté par Madame Sylvie DROULEZ
elle-même représentée par Monsieur Pierre-Henri BESSE



SC PIMINVEST
représentée par la société SURAMAC, elle-même représentée par Monsieur Jérôme MULLIEZ,
lui-même représenté par Monsieur Pierre-Henri BESSE